

Bruxelles, le 21 avril 2016

Rapport n° 2016/03 – Rapport au gouvernement

Rendu d'initiative

Article 111 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses

Proposition de contrôle budgétaire 2016

Le résultat budgétaire du statut social des travailleurs indépendants présente, dans la proposition de contrôle budgétaire 2016, un solde final consolidé positif de 89.130.937 EUR. Le Comité se réjouit de ce résultat.

Le Comité général de gestion pour le statut social des indépendants souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les éléments suivants concernant la proposition de contrôle budgétaire 2016 :

1 Observations préalables

La proposition de contrôle budgétaire 2016 :

- part des hypothèses économiques suivantes (Bureau fédéral du plan, février 2016) :
 - o l'indice des prix à la consommation s'élève à 1,4% et
 - o l'indice santé s'élève à 1,6% ;
- se base sur les réalisations 2015 (situation telle qu'enregistrée le 19 février 2016).

2 Constatations générales

Le résultat budgétaire du statut social des travailleurs indépendants présente, dans la proposition de contrôle budgétaire 2016, un **solde consolidé positif de l'exercice de 89.130.937 EUR**. Dans le projet de budget définitif 2016, le résultat budgétaire présentait encore un déficit de 3.334.625 EUR.

3 Recettes

Les recettes figurant dans la proposition de contrôle budgétaire 2016 s'élèvent à 6.195.464.891 EUR¹ et sont dès lors supérieures de 111.421.070 EUR aux estimations reprises dans le projet de budget définitif 2016.²

Tableau1. Recettes 2016 estimées gestion globale statut social des travailleurs indépendants, en EUR

	<i>Projet de budget définitif mars 2016</i>	<i>Proposition de contrôle budgétaire 2016</i>	<i>Différence</i>
Cotisations ³	3.968.943.061	4.070.135.485	101.192.424
Subvention de l'État	1.403.021.000	1.412.721.000	9.700.000
Financement alternatif	706.845.452	704.761.930	-2.083.522
Recettes diverses	1.759.249	1.466.476	-292.773
Produits financiers	3.475.059	6.380.000	2.904.941
Total des recettes	6.084.043.821	6.195.464.891	111.421.070

Source : service Finances INASTI

L'écart de 111.421.070 EUR résulte en grande partie d'une augmentation de l'estimation des cotisations (+101.192.424 EUR) dans la proposition de contrôle budgétaire. Il est dû (en partie) à l'utilisation d'une autre base de calcul dans le cadre de l'estimation des cotisations sociales dues en vertu de l'AR n° 38⁴. Dans la proposition de contrôle budgétaire 2016, elle se base sur les enrôlements bruts pour le 1er trimestre 2016. Cette base de calcul est plus réaliste que celle utilisée dans le projet de budget définitif, où les revenus d'entreprise de travailleurs indépendants (2013), tels qu'ils sont communiqués par la Banque nationale de Belgique, constituaient le point de départ.

3.1 Conséquences budgétaires de la 6ème réforme de l'État

En ce qui concerne la neutralisation des conséquences de la 6ème réforme de l'État, on a utilisé, dans la proposition de contrôle budgétaire, la même méthode qu'en 2015⁵. Dans ses rapports 2015/01 et 2015/03, le Comité a fait part de son mécontentement quant à cette méthode étant donné qu'elle est préjudiciable au régime des travailleurs indépendants. Le montant total des recettes perdues par la Gestion globale des travailleurs indépendants suite à cette intervention est en effet supérieur aux dépenses qui ne sont plus à charge du régime suite au transfert des compétences (cf. tableau 2 dans avis 2015/01). De plus, cette

¹ Ce chiffre comprend déjà les recettes estimées (1.700.000 EUR) dans le cadre des mesures récentes contre la fraude sociale transfrontalière ainsi que la perte estimée de revenus suite à la diminution des cotisations qui est en vigueur depuis peu et à l'assouplissement des plafonds en matière d'activité autorisée pour les pensionnés.

² Projet de budget définitif (y compris le budget de gestion) 2016 tel qu'il a été présenté au Conseil d'administration du 2 mars 2016.

³ AR n° 38, cotisations PMP, cotisations à charge des sociétés et cotisations deuxième pilier

⁴ Différence de 103.750.657 EUR entre le projet de budget définitif et la proposition de contrôle budgétaire

⁵ Voir rapports 2015/01 et 2015/03 et avis 2015/19 et 2015/21 du CGG

méthode implique qu'il faut encore effectuer des adaptations après que les budgets des gestions globales ont été remis.

Le Comité déplore dès lors que pour 2016, on travaille à nouveau par le biais d'interventions temporaires du fait de l'absence d'un règlement définitif. Dans ce cadre, le Comité réitère son souhait que l'on abandonne au plus vite l'actuel règlement transitoire. Pour le Comité, il faut rapidement mettre en place un nouveau modèle de financement définitif qui tienne compte en outre des propositions des partenaires sociaux.⁶

3.2 Conséquences budgétaires du tax shift sur la gestion globale des travailleurs indépendants

Dans son rapport 2015/20, le Comité a pris connaissance, à sa grande satisfaction, de la proposition visant à réduire les cotisations pour les travailleurs indépendants⁷. Il a toutefois souligné être d'avis que la perte de revenus doit être intégralement neutralisée par un flux de financement alternatif.

Pour 2016, la diminution des revenus a été estimée à 70,4 millions EUR. Cette diminution des revenus est compensée par le financement alternatif. Plus particulièrement, une partie des recettes du précompte immobilier (48,7 millions EUR) est attribuée au secteur des travailleurs indépendants. Le montant restant (70,7 - 48,7 millions EUR) est obtenu par le biais d'une augmentation des recettes de la TVA et du précompte mobilier.⁸

4 Prélèvements

Dans le cadre de la préfiguration du budget 2016 et des estimations pluriannuelles 2017-2019, le Comité a fait remarquer dans son rapport 2015/03 que bien que toutes les institutions publiques de sécurité sociale soient soumises à des économies comparables, les moyens consacrés aux services de tiers sous la forme de prélèvements sur la Gestion globale des travailleurs indépendants ne présenteront pas, les prochaines années, de courbe décroissante.

Dans la proposition de contrôle budgétaire 2016, le Comité constate à nouveau une augmentation des moyens prélevés sur la gestion globale à destination de tiers (+462.146 EUR par rapport au projet de budget définitif 2016). L'augmentation provient essentiellement d'une augmentation des frais de fonctionnement que l'ONP met à charge de la Gestion globale des travailleurs indépendants (à savoir 10.961.000 EUR au lieu de 10.521.000 EUR dans le projet de budget définitif). Le Comité demandera à l'institution de justifier ses estimations.

⁶ Avis 2015/19

⁷ Diminution des taux de cotisation de 22% à 20,5% en 2018

⁸ Avis 2015/21

Tableau2. Prélèvements 2016 estimés gestion globale statut social des travailleurs indépendants, en EUR

	<i>Projet de budget définitif mars 2015</i>	<i>Proposition de contrôle budgétaire 2016</i>	<i>Différence</i>
Frais d'administration			
<i>INASTI</i>			
- dépenses de gestion	72.194.248	72.194.248	0
- recettes de gestion	3.661.214	3.861.214	200.000
<i>Services tiers</i>			
- ONP	10.952.000	11.387.000	435.000
- INAMI – indemnités	16.688.000	16.749.000	61.000
- Banque-carrefour	1.551.996	1.518.142	-33.854
- Famifed	0	0	0
- Sigedis	PM	PM	0
<i>Déficit frais de gestion CNH</i>	0	0	0
<i>Dépenses diverses de l'INASTI</i>	1.011.685	903.187	-108.498
Charges d'Intérêt	0	0	0
Transfert INAMI	138.645.108	138.645.108	0
Total prélèvements	237.381.823	237.535.471	153.648

Source : service Finances INASTI

5 Besoins à financer

Les besoins à financer sont estimés à 5.874.050.748 EUR dans la proposition de contrôle budgétaire 2016. Les dépenses estimées sont supérieures de 17.875.293 EUR à celles reprises dans le projet de budget définitif 2016.

Cette différence est essentiellement due à une augmentation de l'estimation des besoins à financer en matière de pensions (+14.044.901 EUR) et d'indemnités-AMI (+ 8.033.000 EUR) et dans une moindre mesure, à une augmentation de l'estimation des dépenses pour l'aide à la maternité (+ 126.631 EUR) et les soins de proximité⁹ (+ 10.448 EUR)¹⁰.

⁹ Le régime des soins de proximité pour les travailleurs indépendants a récemment été étendu à divers niveaux.

¹⁰ En ce qui concerne les dépenses pour les indemnités-AMI et les soins de proximité, l'augmentation de l'estimation est uniquement à imputer à un dépassement de l'indice-pivot. En ce qui concerne les dépenses dans le cadre de l'aide à la maternité, l'augmentation de l'estimation résulte également du fait que l'estimation dans la proposition de contrôle budgétaire se base sur les réalisations 2015. Ce chiffre n'était pas encore disponible lors de la confection du budget initial. Enfin, l'augmentation de l'estimation des dépenses en ce qui concerne les pensions s'explique également par le fait que lors du calcul, il n'est plus tenu compte de l'impact des mesures plus anciennes (notamment en ce qui concerne l'activité autorisée).

Tableau3. Estimation des besoins à financer 2016 gestion globale statut social des travailleurs indépendants, en EUR

	<i>Projet de budget définitif ontwerp mars - 2016</i>	<i>Proposition de contrôle budgétaire 2016</i>	<i>Différence</i>
Pensions	3.462.706.495	3.476.751.396	14.044.901
Assurance sociale en cas de faillite - Droit passerelle	10.410.765	8.693.978	-1.716.787
Indemnités-AMI	410.533.000	418.566.000	8.033.000
Secteur AMI-soins de santé	1.970.290.626	1.967.867.000	-2.423.626
Transfert de droits à pension – CE	1.100.000	900.000	-200.000
Titres-services – Aide à la maternité	6.638.341	6.764.972	126.631
Fonds amiante	87.446	88.172	726
Allocation pour soins de proximité	1.258.782	1.269.230	10.448
Diminution des prestations – mesures contre la fraude sociale	-6.850.000	-6.850.000	0
Total besoins à financer	5.856.175.455	5.874.050.748	17.875.293

Source : service Finances INASTI

6 Conclusion

Alors que le projet de budget définitif 2016 présentait un résultat consolidé négatif de 3.334.625 EUR, la proposition de contrôle budgétaire 2016 présente, quant à elle, un résultat final consolidé positif de **89.130.937 EUR**. Le Comité se réjouit de ce résultat. Il réitère toutefois sa précédente demande visant à mettre en place, le plus rapidement possible, un nouveau modèle de financement définitif pour la sécurité sociale.

Au nom du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants, le 21 avril 2016 :

Veerle DE MAESSCHALCK,
Secrétaire

Jan STEVERLYNCK,
Président

